

**PROCÈS VERBAL ET
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 17 décembre 2019 - 19H00**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Monsieur Alain KEMPYNCK, absent excusé ayant donné procuration.

Monsieur Giovanni BRAY présent à partir de la délibération n°27.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est élu Secrétaire de Séance.

1) Compte Rendu du Conseil Municipal du 24 Septembre 2019 :

Madame le Maire invite le conseil à adopter le compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2019.

Léonard MOREL dit ne pas avoir reçu l'organigramme des services de la Ville. Mme le Maire l'informe qu'il lui sera transmis après vérification.

Adoptée à l'unanimité

2) Compte Rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Elle précise que les décisions n°2019-070, 071, 072 et 073 font suite au refus de la municipalité à la demande d'installation de 2 antennes de radiotéléphonie rues Lamartine et du Marais l'avoué déposée par la Société Bouygues Telecom.

Madame le Maire donne des précisions à Guillaume DELBARRE quant au projet RECUP'BAT et à l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement d'une zone de stockage de batteries sur Béthune et dont l'enquête publique a eu lieu du 14 octobre au 14 novembre 2019, période où il n'y a pas eu de Conseil Municipal. Au vu de la nature du dossier, Monsieur DELBARRE aurait souhaité que l'avis de la Commune soit rendu et de notifier qu'il n'est pas opportun de stocker dans une zone SEVESO, différents types de produits dangereux.

3) Créances Irrécouvrables – Admissions en non-valeur

Voltaire BOUQUE invite le Conseil à admettre en non-valeur la somme de 1 439,05 € résultant de créances qui n'ont pu être recouvrées malgré les poursuites. Il précise qu'il s'agit principalement de factures de cantine.

Adoptée à l'unanimité

4) Politique de la Ville 2020 – Faîtes du Jeu

Après avoir présenté le projet culturel « Faîtes du jeu » qui aura lieu du 12 au 27 septembre 2020, Charline DENIS invite le Conseil à solliciter des subventions auprès de différents partenaires et à valider le plan de financement.

Adoptée à l'unanimité

5) Politique de la Ville 2020 – Kiosqu'Info

Charline DENIS propose au Conseil de reconduire pour la 3^{ème} année consécutive, les animations de l'atelier informatique. 80 personnes en 2 ans ont bénéficié des formations. Ainsi, elle invite l'Assemblée à solliciter des subventions auprès des différents partenaires et à valider le plan de financement pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

6) Association Léo Lagrange – Nos quartiers d'été – Demande de subvention

Dans le cadre de l'opération « Nos Quartiers d'été », nouvellement intégrée à la Politique de Ville, et afin d'organiser la « Fête de l'eau » qui aura lieu les 4 et 5 juillet 2020, Charline DENIS propose au Conseil d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 € à l'Association Léo Lagrange, gestionnaire de cette manifestation.

Adoptée à l'unanimité

7) Projet d'initiative citoyenne – Demande de subvention

Après avoir présenté le dispositif "Projet d'initiative Citoyenne", Charline DENIS invite le Conseil à renouveler pour l'année 2020, une subvention d'un montant de 11 500 € au Club Léo Lagrange qui a accepté de poursuivre sa mission d'association gestionnaire.

Adoptée à l'unanimité

8) Club V.T.T. de BEUVRY – Demande de subvention exceptionnelle

Dans le cadre du championnat UFOLEP, Patricia WACH invite le Conseil à octroyer une subvention de 1 000€ au Club VTT pour l'organisation de la course cyclo-cross et VTT Beuvrygeois du 5 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

9) Conseil Citoyen Renaissance – Demande de subvention exceptionnelle

Charline DENIS invite le Conseil à accorder une subvention d'un montant de 8 000 € (2 000 € pour chaque projet) au Conseil Citoyen – Renaissance – pour 4 de leurs projets, intitulés « Faites et fêtes », « Activ' Acteur », « Famille et traditions populaires » et « Evadons-nous ».

Adoptée à l'unanimité

10) D.S.I.L. – Changement éclairage – Salle des sports M. Yourcenar

Gaëtan VERDOUCQ informe le Conseil que le type d'éclairage de la salle de sports M. YOURCENAR ne se fait plus et qu'il est nécessaire de le remplacer dans sa totalité par des éclairages LEDS pilotés par un système défini par zone. A cet effet, il invite le Conseil à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le changement de l'éclairage de la salle des sports M. Yourcenar.

Adoptée à l'unanimité

11) D.E.T.R. – Réhabilitation partielle – Aile Est école G. SAND

Dans le cadre des travaux de réhabilitation partielle de l'aile EST de l'école G. Sand, Pierre BEAUVOIS invite le Conseil à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et propose d'adopter le plan de financement.

Adoptée à l'unanimité

12) Accueil de Loisirs – Demande de remboursement pour une famille – Enfant Badiane KEITA

Charline DENIS informe le Conseil que l'enfant Badiane KEITA, placé en famille d'accueil, a dû se présenter à plusieurs RDV obligatoires sur les temps d'accueil du Centre de

Loisirs de la Toussaint 2019. Elle invite à autoriser le remboursement de la somme de 20,40 € (soit 6 après-midi X 3,40 €).

Adoptée à l'unanimité

13) Centre de Loisirs – Conditions générales de déduction en cas d'absence de l'enfant

Charline DENIS propose au Conseil de définir au préalable, les conditions générales de déduction (allergies alimentaires, RDV médicaux, journées d'intempéries officielles...) des frais correspondant au tarif en vigueur appliqué lors de la facturation des Accueils de Loisirs sur présentation d'un justificatif, afin d'éviter aux parents d'avancer le montant, dans l'attente d'un remboursement après décision du Conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité

14) Centre de Loisirs – Février 2020 – Modalités tarifaires du Centre de Petites Vacances

Charline DENIS informe le Conseil qu'un centre de petites vacances est envisagé du 17 février au 28 février 2020 inclus pour les enfants de 6 à 15 ans. L'inscription pourra se faire à la semaine. Elle l'invite à en définir les modalités de fonctionnement et tarifaires.

Adoptée à l'unanimité

15) Centre de Loisirs – Avril 2020 – Modalités tarifaires du Centre de Petites Vacances

Charline DENIS informe le Conseil qu'un centre de petites vacances est envisagé du 14 avril au 24 avril 2020 inclus pour les enfants de 6 à 15 ans. L'inscription pourra se faire à la semaine. Elle l'invite à en définir les modalités de fonctionnement et tarifaires.

Adoptée à l'unanimité

16) Centre de Loisirs – Été 2020 – Fonctionnement

Charline DENIS informe le Conseil qu'un centre de loisirs aura lieu en juillet et août 2020. Deux sessions sont programmées : du 6 au 31 juillet 2020 inclus et du 3 août au 21 août 2020 inclus pour les enfants de 4 à 16 ans inclus. Elle l'invite à en définir les modalités de fonctionnement et tarifaires.

Adoptée à l'unanimité

17) Centre de Loisirs – Eté 2020 – Personnel

Charline DENIS invite le Conseil à arrêter les effectifs du personnel des centres de loisirs qui auront en juillet et août 2020.

Elle précise qu'une journée d'intégration et de formation interne sera organisée afin de mieux accueillir les jeunes animateurs et leur rappeler les règles de sécurité.

Adoptée à l'unanimité

18) L'école de Gymnastique « La Concorde » - Modification des Tarifs

Patricia WACH propose au Conseil Municipal l'actualisation des tarifs de l'école de gymnastique municipale à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une réelle augmentation, mais d'une harmonisation des tarifs à l'euro près.

Adoptée à l'unanimité

19) Médiathèque – Renouvellement documentaire annuel 2019 – Demande de subventions

Monique GIBON invite le Conseil à solliciter des subventions auprès de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane et du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, pour le renouvellement documentaire annuel de la Médiathèque « Mots Passant ».

Adopté à l'unanimité

20) Rythmes scolaires – Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT)

Charline DENIS rappelle que le PEDT a été mis en place en 2014 avec les TAP.

Dans le cadre de l'organisation des services périscolaires et afin de poursuivre les actions pédagogiques et les partenariats, il convient de renouveler le Projet Educatif auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Après en avoir présenté les principaux objectifs, elle propose au Conseil d'approuver le PEDT pour la période 2019/2021.

Adopté à l'unanimité

21) Gestion de la Micro - Crèche « Les p'tits loups » – Signature d'un avenant

Suite à la fusion des sociétés « City Crèche » et « People and baby » vers l'entité « Micro Baby », Monique GIBON invite le conseil à autoriser la signature de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion de la Micro crèche.

Madame le Maire précise que le présent avenant n'apporte aucun changement ni sur son fonctionnement ni sur son financement.

Adopté à l'unanimité

22) Micro-crèche « Les p'tits loups » – Bilan d'activité 2018

Monique GIBON invite le conseil à prendre note du bilan d'activité 2018 de la Micro-Crèche « Les P'tits Loups ».

Elle précise qu'en 2018, 35 enfants Beuvrygeois ont été accueillis sur un taux d'occupation de 78%.

Adopté à l'unanimité

23) Reproduction de photographies municipales – Conditions et tarif

Madame le Maire informe le Conseil que la mairie possède une photothèque municipale pouvant intéresser des acquéreurs extérieurs. Elle propose de fixer le tarif unitaire par photographie à 3 € et de l'autoriser à créer une régie pour en permettre la gestion financière.

Adopté à l'unanimité

24) Mise en œuvre de l'opération « Combles et Clochers » - Signature d'une convention de partenariat avec la CABBALR

Dans le cadre de l'opération « Combles et Clochers » visant à mettre en place des dispositifs favorisant la préservation de la biodiversité et notamment des chauves-souris, Emmanuelle LEVEUGLE invite le Conseil à autoriser la signature d'une convention de partenariat avec la CABBALR.

Elle précise que la CABBALR s'engage, sans contrepartie financière, à fournir le matériel nécessaire, faire des animations dans les écoles et établir un plan de gestion à partir d'un relevé d'effectifs et des races présentes sur le territoire de la Commune.

Madame LEVEUGLE répond à Guillaume DELBARRE que le nombre important de toiles d'araignée présent à l'église de Gorre n'est pas favorable à l'accueil de chauves-souris, alors que les traces relevées à l'église St Martin en ont confirmé leur présence pour une première phase de cette opération.

Adopté à l'unanimité

25) Catastrophe naturelle « Sécheresse » - Adhésion à une démarche groupée portée par le SYMSAGEL

Madame le Maire rappelle le lancement de la procédure, en septembre 2019, en vue de solliciter auprès des autorités, la reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle de la commune. Elle invite le Conseil à autoriser le SYMSAGEL à prendre en charge la constitution du dossier groupé de reconnaissance et à l'autoriser à signer tous documents y afférents. Elle informe le Conseil, qu'à ce jour, 15 dossiers ont été déposés en Mairie.

Adopté à l'unanimité

26) Société PFB – Protocole transactionnel

Après avoir exposé au Conseil l'affaire opposant les sociétés PFB SARL/PFB SAS et la Commune suite au non renouvellement d'un bail commercial, Madame le Maire invite le Conseil à approuver les termes du protocole transactionnel d'accord et de l'autoriser à le signer ou tout autre document s'y rapportant.

Guillaume DELBARRE informe l'Assemblée, qu'en raison du manque d'information et de communication sur ce dossier dans les précédentes commissions travaux, son groupe ne prennent pas part au vote.

Madame le Maire précise que la confidentialité nécessaire réservée à cette affaire a permis de mener au mieux les intérêts de la commune et de trouver un compromis entre les 2 parties.

Adopté à la majorité

*(Guillaume DELBARRE, Charles DUMONT et Léonard MOREL
ne prennent pas part au vote)*

Arrivée de Giovanni BRAY.

27) Giratoire D937 – D945 – Reprise de l'entretien des espaces verts

Emmanuelle LEVEUGLE invite le conseil à autoriser la prise en charge de l'entretien des espaces verts du nouveau giratoire D937 et D945.

Guillaume DELBARRE souhaite savoir si la Commune sera consultée quant à l'aménagement du giratoire. Madame LEVEUGLE l'informe que les Services Techniques ont été consultés, dans un premier temps, sur le choix des plantes et qu'une réunion de présentation de leur projet sera organisée.

Elle précise que le transfert de l'entretien des nouveaux ouvrages par les communes urbaines fait partie de la nouvelle Politique du Département.

Adopté à l'unanimité

28) Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane – Modification statutaire de la compétence facultative « Contrat Local Santé »

Madame le Maire invite le conseil à approuver, en concordance avec la délibération du 13 novembre 2019 du Conseil Communautaire, la modification statutaire de la compétence facultative « Contrat Local de Santé » de la CABBALR.

Adopté à l'unanimité

29) S.I.A.D.E.B.P. – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services – Exercice 2018

Emmanuelle LEVEUGLE invite le conseil à prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics pour l'exercice 2018 du SIADEBP.

Elle précise que 3 communes (Laventie, Fleurbaix et Sailly sur la Lys) ont quitté le Syndicat, justifiant la baisse des chiffres dans le rapport.

En ce qui concerne Beuvry en 2018, 4148 abonnés, remplacement de 348 compteurs de plus de 15 ans, aucun incident sur la qualité de l'eau avec un taux de conformité à 98,3 % et un très bon rendement du réseau de 82,38 %.

Madame le Maire répond à Guillaume DELBARRE, que l'enquête sur les raisons de la pollution de l'eau est toujours en cours. Aucune certitude ne peut être donnée à ce jour.

30) Ressources Humaines – Garanties Statutaires – Renouvellement adhésion au contrat d'assurance du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais

Après avoir rappelé que les garanties statutaires permettent d'assurer la charge financière des communes à la protection sociale de leur agent, Arnaud FIGENWALD invite le conseil à autoriser le renouvellement d'adhésion au contrat d'assurance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.

Adopté à la majorité

(Arnaud FIGENWALD ne prend pas part au vote)

31) Ressources Humaines – Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF)

Après en avoir défini les termes, Arnaud FIGENWALD propose au Conseil d'adopter les conditions et modalités de mise en œuvre et d'utilisation du C.P.F pour les agents de la Commune.

Adopté à l'unanimité

32) Ressources Humaines – Régime indemnitaire des fonctionnaires – RIFSEEP

Arnaud FIGENWALD rappelle la composition du RIFSEEP et son attribution aux agents en fonction du poste occupé et donc son évolution en fonction de celle du tableau des emplois.

Il invite le Conseil à fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités des fonctionnaires.

Adopté à l'unanimité

33) Ressources Humaines – Régime Indemnitaire applicable aux agents de la filière police municipale

Arnaud FIGENWALD informe le Conseil du régime spécifique auquel appartient les Policiers Municipaux et par conséquent leur inéligibilité au RIFSEEP précédemment évoqué. A cet effet, il convient de déterminer les modalités et conditions d'attribution des dispositifs indemnitaires des agents de la filière police municipale auxquelles ils peuvent prétendre.

Madame le Maire précise que le Policier Municipal a été recruté et prendra son poste au 1^{er} mars 2020.

Adopté à l'unanimité

34) Ressources Humaines – Adoption du tableau des emplois

Après avoir donné lecture des modifications apportées au tableau des emplois, Arnaud FIGENWALD invite le Conseil à l'adopter.

Adopté à l'unanimité

35) Ressources Humaines – Recrutement de vacataires

Arnaud FIGENWALD invite le conseil à autoriser le recrutement de 6 vacataires maximum pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, afin d'avoir la possibilité de remplacer les agents absents des services périscolaires (cantine, garderie et entretien des locaux).

Adopté à l'unanimité

36) Ressources Humaines – Participation de la Ville à la protection sociale complémentaires de ses agents

Après avoir rappelé l'obligation des Communes de participer à la protection sociale de leur agent, Arnaud FIGENWALD invite le Conseil à maintenir les participations financières pour les contrats de protection sociale des agents et à revaloriser la participation au contrat prévoyance et maintien de salaire de 5€ à 7€ par mois.

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire remercie tous ses Collègues pour leur investissement durant son mandat et les invite le 17 janvier pour les vœux 2020.

Levée de séance : 20H10